

## D-2020-101

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	73
Votants	78

## Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 17 juillet 2020,  
s'est réuni, en session ordinaire en Salle Espace Expo - Route de  
Bordeaux - 47200 MARMANDE,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE -  
Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin  
FAGES - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre  
CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jonathan  
BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-  
Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent  
CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT -  
Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG -  
Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy  
IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE  
- Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND -  
Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel  
MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier  
RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC -  
Romain TOSCHI - Jacques VERDELET

### Absents ou excusés

Christian PEZZUTTI - Daniel BENQUET - Jérôme BISSIÈRES - Maud CARUHEL - Pierre FEYRIT - Nadine  
ZANARDO

### Pouvoirs de

Christian PEZZUTTI A Daniel BORDENEUVE - Daniel BENQUET A Martine CALZAVARA - Jérôme BISSIÈRES A  
Gaëtan MALANGE - Maud CARUHEL A Dominique MARTIN - Pierre FEYRIT A Jean-Claude FEYRIT

### Secrétaire de séance

Alain LERDU

# MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

DE VAL DE GARONNE

ID : 047-200030674-20200723-D\_2020\_101-DE

## Objet de la délibération

---

Modification du règlement du fonds de solidarité de VGA et signature de l'avenant 2 au SRDEII correspondant.

## Visas

---

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine n°2020.747.SP du 10 avril 2020 portant plan d'urgence de la Région Nouvelle-Aquitaine suite au Covid-19,

Vu la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et Val de Garonne Agglomération relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 16 juillet 2019, ainsi que son avenant 1,

Vu la décision du Président n°DP2020-105 du 12 mai 2020 portant participation de VGA au fonds régional de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et services de proximité de Nouvelle-Aquitaine,

Vu la décision du Président n°DP2020-122 du 5 juin 2020 portant fonds communautaires de soutien à l'économie locale,

Vu la décision du Président n°DP2020-150 du 26 juin 2020 modifiant la DP2020-122 du 5 juin 2020,

## Exposé des motifs

---

L'intervention de VGA pour soutenir les entreprises impactées par la crise liée à la pandémie du Covid 19 s'est inscrite dans le SRDEII. A cet effet, la convention initiale avait fait l'objet d'un avenant pour permettre la mise en place de ces dispositifs exceptionnels.

Le 1<sup>er</sup> axe d'intervention est constitué par un fonds régional de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et services de proximité de Nouvelle-Aquitaine, abondé par la Banque des Territoires dans les mêmes proportions que la Région. VGA a également abondé ce fonds de prêt, géré par Initiative Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 126 000€. Au 6 juillet 2020, ce sont 18 dossiers qui ont été financés pour un total de 217 000€.

Le 2<sup>ème</sup> axe d'intervention, est un fonds de prêt propre à VGA, doté de 474 000€. La gestion en est confiée à Initiative Garonne par le biais d'un apport avec droit de reprise. Il permet de compléter le dispositif régional avec une action plus massive en faveur des entreprises du territoire. Au 6 juillet 2020, 3 dossiers ont pu être financés, représentant 22 000€.

Le 3<sup>ème</sup> axe est un fonds de solidarité (subventions), géré directement par VGA et doté de 400 000€. Il a vocation à permettre aux entreprises de surmonter leurs difficultés en contribuant à combler leur perte d'exploitation. L'aide, d'un montant maximal de 1 500€, est accordée aux entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 80% sur le mois d'avril 2020, par rapport au mois d'avril 2019.

Afin de soutenir un maximum d'entreprises, il est proposé de modifier le règlement d'intervention du fonds pour abaisser la perte de chiffre d'affaires au seuil minimal de 70%.

Cette modification nécessite la signature d'un nouvel avenant au SRDEII.

Une décision du Président du mois dernier avait validé la signature de cet avenant. Cependant, celui-ci n'ayant pu être signé au cours de la mandature précédente, et afin de permettre à l'ensemble des élus de cette mandature d'avoir connaissance de ce plan de soutien et de son avancée, il est proposé de valider par la présente délibération, la signature de l'avenant 2, et l'abaissement à 70% de la perte de chiffre d'affaire pour bénéficier du fonds de solidarité. En conséquence, la décision du Président précitée doit être abrogée.

Un bilan d'étape, joint en annexe récapitule l'état d'utilisation des crédits et leur répartition au 6 juillet dernier.

**Le Conseil Communautaire,**

**Abroge**

la décision du Président n°DP2020-150 du 26 juin 2020

**Décide** de modifier le règlement d'intervention du fonds de solidarité afin de soutenir les entreprises ayant subi en avril 2020 une perte de chiffre d'affaires d'au moins 70% par rapport à l'exercice précédent.

**Valide** la signature de l'avenant 2 au SRDEII, ci-annexé

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Résultat du vote**

<i>Votants</i>	<b>78</b>	
<i>Pour</i>	<b>78</b>	
<i>Contre</i>	<b>0</b>	
<i>Abstention</i>	<b>0</b>	

**Publication / Affichage**

Le 28/07/2020

Fait à Marmande le 23 juillet 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération